

BROCHURE D'INFORMATION AUX RIVERAINS • JUIN 2022

Liaison souterraine Ruien-Chièvres



Valérie Jadot

Responsable du projet
pour le département
Community Relations

Chers riverains,

Le 22 septembre 2021, Elia, le Gestionnaire du Réseau de Transport d'électricité haute tension, vous a présenté, lors d'une Réunion d'Information Préalable du public (RIP), son avant-projet de liaison souterraine 150 kV reliant les postes de Ruien et de Chièvres.

Pour rappel, ce projet vise à remplacer la liaison aérienne existante, qui arrive en fin de vie, afin d'assurer la sécurité d'alimentation du réseau et sa fiabilité.

Suite à la RIP, vous avez eu l'occasion d'envoyer vos remarques, suggestions et observations durant la période réglementaire de 15 jours. Comme le prévoit la législation, ces dernières ont été transmises au bureau d'études agréé et indépendant CSD Ingénieurs afin de réaliser l'Etude des Incidences sur l'Environnement (EIE). Sur base de ces informations, CSD Ingénieurs a pu analyser l'avant-projet proposé par Elia et nous soumettre des recommandations en vue de l'améliorer tout en limitant l'impact sur l'environnement. Outre l'analyse des incidences environnementales, l'étude apporte également des réponses aux questions et remarques formulées lors de la Réunion d'Information Préalable ou envoyées par courrier.

Dans cette brochure, nous vous transmettons les dernières informations relatives au projet et nous vous présentons les principales conclusions et recommandations formulées dans l'Etude des Incidences sur l'Environnement.

Prochainement, Elia introduira une demande de permis d'urbanisme accompagnée de l'étude environnementale réalisée par CSD Ingénieurs. Vous pourrez consulter l'intégralité de l'étude et de la demande de permis lors de l'enquête publique organisée par votre Administration communale.

L'équipe Elia reste à votre écoute et se tient à votre disposition au 0800/18 002 ou à l'adresse riverains@elia.be. Retrouvez également l'actualité du projet sur elia.be ou sur notre page Facebook @EliaProjects.

Bonne lecture.



Le projet Ruien-Chièvres, nécessaire pour garantir la fiabilité du réseau

Construite dans les années 1950, la liaison aérienne 150 kV actuelle reliant les postes de Ruien (à Kluisbergen, en Flandre) et de Chièvres (en Wallonie) arrive en fin de vie. Celle-ci est nécessaire à la sécurité d'approvisionnement de la région. Elia envisage donc de la renouveler par une liaison souterraine 150 kV. Ce projet a été soumis à une Etude des Incidences sur l'Environnement.



L'Étude des Incidences sur l'Environnement, un outil d'information et de décision

Comme le prévoit la législation en Wallonie, le projet de pose d'une liaison souterraine 150 kV, tel que proposé par Elia, nécessite la réalisation d'une Etude des Incidences sur l'Environnement (EIE).

Celle-ci doit être réalisée par un bureau agréé et indépendant qui prend en compte l'avant-projet au regard des impacts potentiels qu'il peut avoir sur l'environnement au sens large, à savoir le sol, l'air, l'eau, le climat, le paysage, le patrimoine, les déchets, la santé, l'acoustique et les aspects socio-économiques.

Cette EIE a été réalisée par le bureau d'études CSD Ingénieurs.

Dans le cadre de ce projet, l'Etude des Incidences sur l'Environnement est un document officiel annexé à la demande de permis. Il donnera au Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie, compétent pour la délivrance de cette autorisation, toutes les informations urbanistiques et environnementales pertinentes pour prendre une décision éclairée et objective sur le projet.

Que comprend une EIE ?

- Une description détaillée du projet ;
- Une évaluation environnementale sur base de critères déterminés ;
- Un examen des incidences pendant la période du chantier et une fois la liaison souterraine mise en service et la ligne aérienne démontée ;
- Un examen des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées ;
- Une étude des incidences sur le territoire des communes concernées et voisines ;
- Un résumé des réponses apportées aux remarques du public ;
- Un chapitre reprenant les conclusions et les recommandations en vue d'éviter, de diminuer ou de compenser les incidences.



Qui est CSD Ingénieurs ?

CSD Ingénieurs est un bureau d'études européen, indépendant et agréé par la Région wallonne. Il est actif dans les domaines de l'environnement et de la construction. Avec un ancrage local à Namur, Liège et Bruxelles, le bureau se compose de :

- 800 collaborateurs, dont 70 en Belgique ;
- 50 années d'expérience en Europe ;
- 30 années d'expérience en Belgique ;
- 500 évaluations environnementales ;
- Une équipe expérimentée dans les notices et études d'incidences.

Les principales conclusions et recommandations de l'EIE

8 adaptations locales pour améliorer le tracé de la liaison

Plusieurs alternatives ont été étudiées par rapport au tracé proposé par Elia lors de la réunion d'information préalable du public (RIP). Suite à l'analyse comparative des incidences environnementales, le bureau d'étude estime qu'il n'est pas justifié de privilégier une alternative aérienne.

Par contre, 18 alternatives souterraines proposées par les riverains, les autorités locales et le bureau d'étude ont été analysées dans le cadre de cette étude des incidences sur l'environnement. Parmi celles-ci, 8 ont été retenues par l'auteur d'étude, du fait de leur avantage environnemental certain vis-à-vis du tracé initial.

C'est ainsi qu'Elia optimise le tracé initialement proposé par l'intégration de ces 8 alternatives locales qui sont recommandées par le bureau d'étude.



Carte interactive

Si vous souhaitez en prendre connaissance de manière plus détaillée, n'hésitez pas à scanner le QR Code ci-contre afin de vous rendre sur la carte interactive.



Des actions pour limiter les incidences du projet

1 Biodiversité, faune et flore : identification et préservation des zones sensibles

L'étude des incidences identifie 5 sites de grand intérêt biologique, 2 sites Natura 2000, 2 réserves naturelles domaniales, 2 parcs naturels et 1 réserve naturelle agréée, dans un périmètre de 2 km autour du projet.

Les inventaires concernant la faune et la flore révèlent que peu d'espèces sont susceptibles d'être impactées par le projet. Durant la phase de chantier, certaines précautions seront néanmoins prises telles que la création de barrières physiques empêchant les petits animaux de tomber dans les tranchées, l'éloignement au maximum des tranchées par rapport aux racines des divers arbres et haies, la prise en compte de la période de nidification, etc.

Durant la phase d'exploitation, le projet aura une incidence qualifiée de faible sur le milieu biologique.

2 Les champs électromagnétiques : respect des réglementations

Une liaison souterraine ne génère pas de champ électrique. Seule une modélisation du champ magnétique a donc été réalisée. Selon cette modélisation, le champ magnétique moyen qui pourra être observé au droit de la liaison respecte les valeurs limites européennes qui sont également d'application en Wallonie. Concrètement et au-delà de ce cadre légal, toutes les habitations sont à plus de 6 mètres de la liaison ce qui fait que la valeur guide et donc le principe de précaution de 0,4 μ T sont respectés.

3 Limiter les impacts du chantier sur la mobilité de chacun

Bien qu'un tel chantier engendre un certain charroi, Elia veillera à limiter l'impact de celui-ci. Dès lors, les travaux seront réalisés par tronçons afin de limiter les impacts du charroi au niveau local, le charroi lourd sera organisé de manière à rejoindre rapidement les axes structurants, des plaques de roulage seront placées sur les chemins et accès qui le nécessitent, etc. Les accès aux habitations et divers chemins agricoles seront par ailleurs garantis et feront l'objet d'une attention particulière durant le chantier.

4 Une gestion optimale des sols, sous-sols et eaux souterraines et de surface

Concernant la gestion du sol pendant la phase chantier, Elia veille d'une part à ce que les terres arables soient stockées distinctement des autres afin de pouvoir les réutiliser lors de la finalisation du chantier, préservant ainsi la structure initiale du terrain et, d'autre part, à assurer un compactage adéquat. Environ $\frac{3}{4}$ des terres excavées seront réutilisées pour remblayer les tranchées. Le reste sera évacué dans le respect de la législation wallonne concernant la gestion des terres.

Par ailleurs, le creusement du sol en zone agricole lors de la pose des câbles ne devrait pas atteindre de nappes aquifères.

Des mesures de précaution seront néanmoins d'application, comme la mise à disposition de kits antipollution sur le chantier permettant une intervention rapide en cas d'écoulement accidentel et des précautions afin de ne pas interrompre ou perturber les écoulements naturels d'eau de surface.

5 Un impact positif sur le paysage, le patrimoine et le cadre bâti

Le projet aura globalement un impact bénéfique pour le paysage étant donné qu'il vise l'enfouissement d'une ligne aérienne. Tant la qualité des paysages, que les vues depuis les habitations seront améliorées.

Les incidences sur le paysage du poste de transition de Thieulain seront limitées grâce à un aménagement paysager (plantation de haies autour de celui-ci) et la suppression de 2 pylônes à cet endroit.



Les étapes du chantier

Une fois l'ensemble des autorisations nécessaires obtenues, Elia réalisera ce chantier par étapes



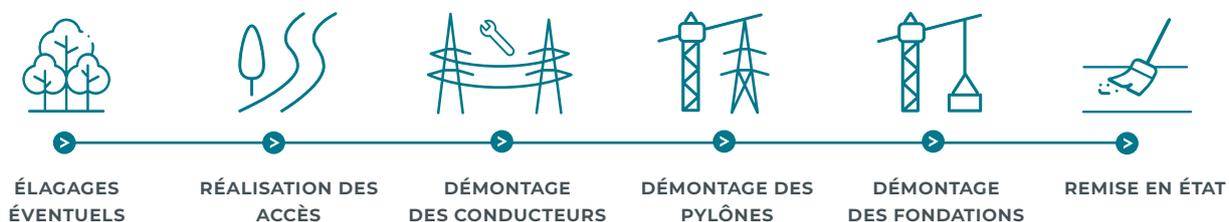
Elia accorde une attention particulière à la bonne exécution du chantier et à l'environnement dans lequel les travaux sont réalisés. Des procédures sont mises en place pour chaque étape, permettant ainsi de limiter l'impact sur la faune, la flore, la mobilité et les éventuels riverains à proximité.

Afin que le réseau reste sûr et fiable, même pendant les travaux, les différentes étapes ont été planifiées de la manière suivante :

1 Pose de la liaison souterraine et mise sous tension de celle-ci



2 Démontage de l'ancienne liaison aérienne



Vous serez tenus informés au travers de différents outils tels que des courriers, brochures et newsletters. Une fois le planning établi, vous pourrez également en prendre connaissance via la carte interactive.





L'agenda des prochaines étapes du projet

Étapes administratives

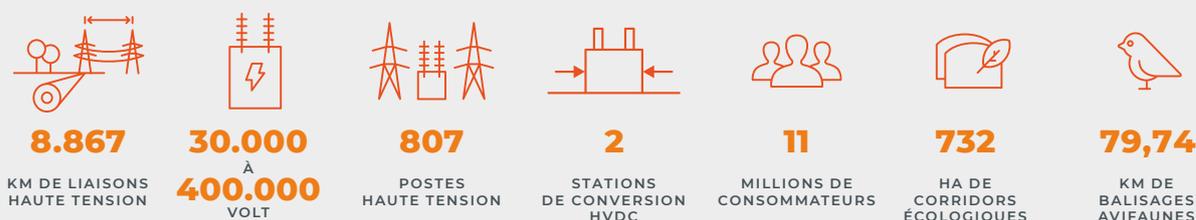
À ce stade du projet, Elia prévoit d'introduire la demande de permis dans le courant du mois de juillet 2022. Une fois le dossier jugé complet et recevable par le fonctionnaire délégué, autorité compétente pour l'instruction de la demande, une enquête publique de 30 jours sera organisée dans votre administration communale. L'objectif est de vous donner l'occasion de prendre connaissance du projet définitif déposé, ainsi que de l'Étude d'Incidences sur l'Environnement (EIE).

Dans le cadre de cette enquête publique, vous pourrez faire part de vos remarques auprès de votre autorité communale. Celle-ci en tiendra compte lorsqu'elle remettra son avis au fonctionnaire délégué.



Éditeur responsable : Elia - Julien Madani - Boulevard de l'Empereur, 20 - 1000 Bruxelles - juin 2022
Conception : www.pepscommunication.be / Ne pas jeter sur la voie publique

Elia en quelques chiffres



SCANNEZ CE QR CODE ET ACCÉDEZ À LA PAGE WEB DU PROJET

